

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

ABONNEMENT
Saumur
 Un an. 25 fr.
 Six mois 13
 Trois mois 7
Poste
 Un an. 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

On s'abonne
 A SAUMUR
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste
 et chez tous les libraires

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS
 Annonces, la ligne. 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sans restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués doi-
 vent être remis au bureau du
 journal la veille de la reproduc-
 tion, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne
 A PARIS
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 12 FÉVRIER

L'IDÉE MONARCHIQUE

A ceux qui prétendent que la République est définitivement établie en France, que la Monarchie est morte, que sa restauration est impossible et que nul n'y pense plus dans ce pays, les événements qui se sont accomplis depuis trois jours donnent un singulier démenti.

Il suffit pour se convaincre du contraire de considérer l'émotion avec laquelle l'opinion publique a accueilli la nouvelle de l'arrivée à Paris et de l'arrestation de M^{gr} le duc d'Orléans, les marques de respect et de sympathie dont il est l'objet et le trouble que sa démarche a jeté dans les régions gouvernementales.

Partout où il se présente, les fonctionnaires publics l'appellent « Monseigneur » et le traitent en prince : sur son passage, au Palais-de-Justice, la foule se range et se découvre ; quand il entre dans le prétoire, le public, les avocats, les prévenus eux-mêmes se lèvent spontanément, et le bâtonnier des avocats, un vieux républicain, revendique l'honneur de le défendre.

Et le gouvernement, affolé par la seule présence de cet enfant, sans suite et sans arme, qui vient faire acte, non pas de prétendant, mais simplement de patriote et de français, le gouvernement met sur pied toutes les forces de la police, le jette en prison, et — suprême sottise ! — le défère à la juridiction correctionnelle.

Nous comprenons cette émotion du pouvoir et de l'opinion. Ce n'est pas en vain qu'on est prince, le descendant de vingt rois, celui que la Providence a marqué dès sa naissance et qu'elle tient en réserve ; M^{gr} le duc d'Orléans est tout cela. Mais il vient en outre de révéler qu'il est « quelqu'un, » et selon l'expression populaire un « vrai luron. »

A peine l'âge de la majorité a-t-il sonné pour lui qu'il n'hésite pas à sacrifier les loisirs et les douceurs d'une existence princière et à s'exposer aux répressions d'une loi inique pour remplir un devoir auquel tant d'autres essaient de se soustraire, pour s'enrôler sous les drapeaux de son pays.

Et ils sont tous comme cela dans la famille ! La patrie ingrate a beau les dépouiller et les proscrire, loin de rêver les malédictions et les vengeances, leur seule ambition dans la paix comme à l'heure du danger est de la défendre et de la servir.

Non ! l'idée monarchique n'est pas morte ! Si elle périssait avec de tels princes, il faudrait qu'en France la chevalerie, l'enthousiasme, le patriotisme et l'honneur fussent morts aussi.

Au prestige de vos aïeux, à votre prestige de fils de France et d'héritier du trône, vous venez d'ajouter, Monseigneur, celui que donnent la cranerie, la franchise, le courage, en un mot, les qualités fortes et viriles qui prouvent « un homme. »

Et quel que soit le résultat de votre généreuse démarche, le peuple, croyez-le bien, le

peuple, lui, n'oubliera jamais que vous avez été poursuivi pour avoir voulu servir la France.

JULES ROUXEL.

A LA CHAMBRE

DANS LES COULOIRS. — La séance du Palais-Bourbon n'offrirait aujourd'hui aucun intérêt. A son ordre du jour, en effet, figuraient deux projets seulement, l'un sur les marques de fabrique et de commerce, l'autre sur la suppression des livrets d'ouvriers. L'ouverture en avait été fixée à 3 heures. Aucune commission n'avait été convoquée. En sorte que toutes les conversations roulaient sur l'événement qui intéresse actuellement Paris et la France entière, le procès du duc d'Orléans.

Dans le salon de la Paix, M. Andrieux racontait que l'impression produite par l'acte patriotique du jeune prince sur la population ouvrière parisienne était des plus heureuses. Les radicaux qui écoutaient l'ancien préfet de police ont confirmé son assertion.

M. Camélinat, député socialiste affirmait qu'ayant déjeuné dans un atelier avec une trentaine d'ouvriers qu'il compte parmi ses plus dévoués électeurs, on avait unanimement approuvé la démarche du duc d'Orléans.

Un député du Loiret, M. Rabier, s'étonnait d'avoir reçu une carte de visite du duc d'Orléans avec cette suscription : « Merci ». On lui a expliqué que, la veille, il avait dit à haute voix, dans les couloirs, que le gouvernement devrait faire faire cinq ans de service au prince. Le propos ayant été relevé par un journal du soir avait dû tomber sous les yeux du duc d'Orléans. De là l'expression de ce remerciement empressé. Le député républicain a accepté joyeusement cette explication apparemment très naturelle. Mais on riait de bon cœur de sa stupéfaction première !

En somme, nous avons pu constater comme samedi et lundi, que dans le monde parlementaire l'acte du prince avait été l'objet des commentaires les plus flatteurs de la part de nombreux adversaires politiques. Et Dieu sait si les passions politiques sont enracinées sur le sol parlementaire ! La première impression très heureuse, a persévéré. Le beau rôle, quelle que soit la solution de cet incident, n'aura pas été pour le ministère. On peut affirmer que le duc d'Orléans a conquis les sympathies avouées ou secrètes de tous les cœurs français.

Il fallait s'y attendre dès l'ouverture de la séance. M. Dugué de La Fauconnerie a voulu avoir sa petite manifestation.

Dès l'ouverture de la séance, il est venu déclarer à la France que s'il avait été présent, il aurait voté la prise en considération de la proposition de M. de Cazenove de Pradine, bien qu'il la jugea intempestive.

Intempestive ! Pourquoi ? Parce que, nous a dit M. Dugué, M^{gr} le duc d'Orléans n'avait voulu donner à sa démarche aucun caractère politique.

Nous avons ne pas comprendre. Sans doute, Monseigneur a eu la ferme volonté — et on ne peut que l'en louer — de ne pas faire un acte politique ; mais est-il possible de ne

pas attribuer un caractère éminemment politique à l'arrestation et à l'emprisonnement du Dauphin de France ?

M. Dugué de La Fauconnerie l'a si bien compris qu'il a lui-même éprouvé le besoin de consacrer un article — d'ailleurs fort élogieux — à la démarche du Prince, article où nous lisons :

« Je vous déclare que je trouve l'acte du duc d'Orléans très crâne et très politique. »

M. Dugué est disposé à faire preuve d'indulgence à l'égard du jeune Prince, à la condition que l'importance de son acte ne dépasse pas les murs de la Conciergerie. Il ne saurait admettre que M. Cazenove de Pradine ait prit occasion de cet acte pour porter à la tribune les revendications monarchiques. Cela gêne les plans de sa politique grise, terne, conservatrice.

LE PRISONNIER

Le duc d'Aumale ayant fait demander au préfet de police l'autorisation de rendre visite à son petit neveu, M. Lozé s'est empressé de faire parvenir la pièce demandée.

L'entrevue entre le duc d'Orléans et son grand oncle a eu lieu hier après-midi et a duré plusieurs heures.

Le matin, le jeune prisonnier avait reçu la visite de M. le duc de Luynes et de MM. Rousse et Limbourg.

M^{gr} Rousse l'a entretenu longuement de sa plaidoirie : celle-ci, dit-on, sera fort courte, de façon à laisser ensuite la parole au duc d'Orléans.

Celui-ci a préparé déjà sa défense et ses amis espèrent qu'elle fera grand effet sur le tribunal et sur l'auditoire.

Le groupe monarchique de la conférence Molé-Tocqueville et l'Association de la jeunesse royaliste se sont réunis avant-hier ; ils ont voté une adresse de félicitations de sympathie au duc d'Orléans ; elle lui sera remise aujourd'hui par M. de Luynes ou M. Bocher.

LES DÉBATS DE LA CHAMBRE

C'est le duc de Luynes qui a raconté au Prince les événements de la journée parlementaire, l'intervention de M. de Cazenove de Pradine et l'échec de sa proposition.

— On dit, Monseigneur, que cette politique pourrait bien servir de prétexte au gouvernement pour montrer plus de sévérité à votre égard.

— Le gouvernement fera ce qu'il voudra. Je savais que je m'exposais à la prison ou à la grâce ; je ne redoute ni l'une ni l'autre.

— Fort bien ; mais enfin, approuvez-vous ce qui s'est fait à la Chambre ?

— A la Chambre ! Mais ça ne me regarde pas, mon ami, ces affaires-là. J'ai remercié M. de Lareinty et le prince de Léon, en leur faisant observer que je n'avais pas de conseils à donner aux hommes politiques.

On ne m'a pas consulté pour ce qui vient de se passer à la Chambre, et l'on a bien fait ; mais si je n'avais pas d'avis à donner avant la séance, je n'en ai pas davantage à donner après.

— Cependant, il était peut-être bon de protester une fois de plus contre les lois de proscription.

— Les lois de proscription ? je les trouve odieuses. Mais il faut savoir les subir.

Pour moi, les Princes — je parle de ceux qui peuvent être appelés à régner — doivent être au régiment, en prison ou en exil.

ÉTRANGER

AUTRICHE. — On télégraphie de Vienne au XIX^e Siècle :

« Les renseignements qui parviennent ici de Bulgarie sont des plus graves. Des désordres ont éclaté dans plusieurs villes. Un état de siège rigoureux a été établi dans toute la Principauté. On continue à opérer de nombreuses arrestations ; les esprits sont très surexcités. »

SUISSE. — On assure que la Suisse persiste dans son idée de convoquer la Conférence internationale de Berne pour le 5 mai prochain.

Le ministre de Suisse près du Quirinal, M. Bavier, a reçu avant-hier l'ordre du Conseil fédéral de communiquer cette invitation au gouvernement italien.

On mande de Lausanne, 10 février.

Le colonel Perceval, le précepteur militaire du jeune duc d'Orléans, est parti par le train de sept heures, se rendant à Paris.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 11 février 1890.

Le marché est nul et les cours sans variation : le 3 0/0 87.73 ; 4 1/2 0/0 103.65.

Le Crédit Foncier est demandé à 4,340. On traite la Banque de Paris à 776.75 et la Banque Nationale du Brésil à 570. Le Crédit Lyonnais cote 722, la Société Générale 476, la Banque d'Escompte 518.

Encouragé par le succès des conversions antérieures le gouvernement Russe poursuit l'unification de sa dette pour la conversion des emprunts 5 0/0 1855, 1864 et 1886. L'épargne française qui a répondu avec enthousiasme aux précédents appels fera le même accueil à la nouvelle opération qui aura lieu le 20 février prochain, car les capitalistes qui ont réalisé plusieurs points de bénéfice sur les emprunts similaires contractés en 1888 et 1889 se montrent de plus en plus disposés à entrer dans les valeurs russes.

Le Portugais s'est traité à 63.80.

On a échangé la Gold Trust and Investment Co à 75. Les actions des Mines de cuivre et souffre de Pignerol font 27.50.

L'obligation des Chemins Economiques cote 392.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Le marché français va enfin revendiquer sa part des incomparables richesses aurifères des Mines du Transvaal jusqu'ici monopolisées par l'Angleterre. La Société Française le « Champ d'or », divisée en 100,000 actions de 25 francs, possède une des concessions les plus riches et les mieux situées de tout le district. Le nouveau Journal Financier publie à ce sujet une série d'études des plus intéressantes. On peut souscrire sans majoration à la Banque Générale des Chemins de fer, rue de Londres, et dans les succursales.

Les parts de 300 francs de la maison Richard Schneider, remboursables à 400 francs, rapportent 8 0/0 d'intérêt annuel et un dividende de 5 0/0 déjà garanti. S'adresser directement 22, rue d'Armaille, Paris.

NOUVELLES MILITAIRES

Par ordre de M. le ministre de la guerre, l'emploi de l'hypnotisme est interdit aux médecins militaires.

Le ministre de la guerre vient de décider que tous les fournisseurs de place forte devront être Français sans exception.

De plus, les cafés, restaurants, cercles, tenus par des Allemands, dans les villes de garnison seront rigoureusement interdits à nos officiers.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Une maison, avenue de la Gare de l'Etat, occupée par M^{lle} J... a failli dernièrement être la proie des flammes.

M^{lle} J... était dans sa chambre, lorsque tout-à-coup l'appartement s'emplit d'une fumée épaisse. Elle sortit aussitôt pour s'assurer d'où venait cette fumée, et, ne trouvant rien, elle eut le pressentiment qu'une poutre, sous sa cheminée, devait se consumer à petit feu.

Ce pressentiment n'était que la réalité, car M. M..., accouru aux appels de la domestique, souleva quelques lames du parquet et fut en effet en présence d'une poutre en flamme.

Nous apprenons que contrairement aux renseignements qui nous avaient été donnés, M. Protat n'a pas l'intention de se fixer à Angers ni de se faire inscrire au barreau ou d'entrer dans la presse.

Il se prépare, au contraire, à se rendre à Mâcon.

DEUX CHEVAUX ÉCRASÉS PAR UN TRAIN. — Un marchand de légumes d'Angers, étant à Chemillé depuis quelques jours, laissait chaque nuit ses deux chevaux vaquer à la belle étoile. Le 6 février, au moment où un train de marchandises arrivait, les chevaux se sont aventurés sur la ligne du chemin de fer d'Angers à Niort; ils ont été renversés et horriblement mutilés. On a trouvé à environ 400 mètres du lieu de l'accident les restes informes qui avaient été entraînés par la machine.

FOIRE D'ANGERS, 11 février. — Le marché aux bestiaux a été bien suivi. Grâce à la présence des herbagers normands qui ont beaucoup acheté, la vente a été très bonne sur les bœufs maigres. Après leur départ, les prix ont moli un peu, même sur les bestiaux gras.

Les vaches amouillantes, demandées, se sont bien vendues.

BRISSAC. — Suicide. — Dimanche, 9 février, à trois heures du soir, la femme Détriché Pandore, âgée de quarante-cinq ans, a été trouvée pendue dans sa maison, Grand'Rue.

Le suicide paraissait remonter à plus d'un jour.

On attribue ce fatal dénouement à l'alcoolisme et aussi à des craintes de poursuites correctionnelles imminentes.

CHOLET. — Un agent de sociétés financières, qui, croit-on, a fait de nombreuses dupes dans la région, vient d'être arrêté à Cholet, sous l'inculpation d'abus de confiance et d'escroquerie.

POUANCÉ. — Mort accidentelle. — Le 6 février, vers trois heures et demie du soir, le nommé Destier, fermier, aux Bruières, revenait de la foire de Pouancé avec sa carriole attelée d'un cheval. Après avoir franchi le passage de la gare de Pouancé, le cheval prit peur d'un train qui était en gare, il a été impossible de l'arrêter.

Un homme accompagné d'un enfant marchait sur le milieu de la route à 20 mètres environ en avant de la voiture. Destier a crié gare, l'enfant s'est rangé à gauche en tirant son père par la blouse. Ce dernier ne s'est pas rangé. Cet homme est tombé, une des roues lui a passé sur la tête, et il est mort sur le coup.

Le malheureux se nomme Joseph Chevillard, fermier à la Rouaudière (Mayenne).

M. le général Villain, commandant du 9^e corps d'armée, donnera sa réception annuelle le mercredi 12 février.

Après la réception, un bal sera donné dans les salons du quartier général; un grand nombre d'invitations ont été lancées parmi les officiers de la garnison de Tours et parmi ceux de tous les régiments compris dans le 9^e corps. Cette soirée promet d'être très brillante.

CRIME DE LUSSAULT

Nous avons déjà annoncé qu'un crime avait été commis à Lussault, canton d'Amboise. Voici les renseignements que nous trouvons dans le *Journal d'Indre-et-Loire*:

Le crime a été commis dans la nuit de samedi à dimanche.

Ce jour, dans la matinée, la femme Bénard, âgée de 65 ans, a été trouvée baignée dans son sang, la tête dans sa cheminée.

Nous apprenons aussitôt que la justice s'était rendue sur les lieux du crime et avait procédé aux premières constatations.

L'enquête, menée rapidement, a relevé des indices qui amèneraient la découverte de l'assassin.

La femme Bénard avait donné son bien en

rentes viagères à un sien neveu du nom de Touchelay. Celui-ci, interrogé par les magistrats instructeurs, aurait dit ne posséder chez lui que 80 fr. en argent.

La justice s'est livrée au domicile de ce dernier à une perquisition et a trouvé une somme de 250 fr., dont Touchelay n'a pu indiquer la provenance.

Touchelay a été arrêté immédiatement.

Le parquet, qui s'est transporté de nouveau lundi sur le théâtre du crime, a dû ramener le soir l'accusé, sur lequel pèsent de lourdes présomptions, et qui sera interné à la maison d'arrêt de Tours.

L'assassin s'est également servi d'un marteau pour accomplir son forfait: la pauvre victime portait, au milieu de la figure, une horrible blessure qui a dû la tuer sur le coup.

Nous croyons inutile de donner sur ce nouveau crime des détails circonstanciés, l'opinion publique commençant à se blaser sur une succession d'assassinats qui font de la Touraine un repaire de vagabonds et le séjour favori des imitateurs de Menesclou et de Danga.

Le crime de Chançay, par l'horreur de ses détails, accapare d'ailleurs à lui seul l'attention des amateurs de ce genre de récits et d'émotions tragiques.

La prochaine session des assises promet d'être mouvementée, et Deibler le raccourcisseur pourrait bien faire plusieurs voyages sur la levée du Canal.

En effet, après les crimes de Chançay, de Limeray et de la rue des Anges, les tentatives d'assassinat de Verneuil et de Sainte-Maure, le crime de Lussault rouvre la série rouge.

UN INCENDIE DANS LA FORÊT DE L'EPINA

On nous écrit:

Un incendie a éclaté samedi, depuis midi jusqu'à deux heures, dans la forêt de l'Epina, appartenant à M. le comte de Croy. Huit hectares de taillis ont été brûlés. Coïncidence curieuse! il y a trois ans, à pareille époque, ce taillis fut la proie des flammes.

Cette incendie est dû à l'imprudence du nommé Champigny (Jean-Baptiste), âgé de 43 ans, journalier à Pressigny, qui, étant occupé à couper de la litière, alluma du feu pour se réchauffer pendant sa collation. Les flammes se sont aussitôt communiquées aux bruyères et ont gagné le taillis. L'imprudent fut enveloppé par le feu instantanément; son paletot et d'autres de ses vêtements sont brûlés.

L'alarme fut donnée. Grâce aux secours de quarante personnes arrivées aussitôt sur le lieu du sinistre, armées de perches, l'incendie fut maîtrisé en deux heures de temps.

Champigny, qui est un honnête père de famille, a failli être brûlé vif, victime de son imprudence.

Les pertes causées par le feu sont couvertes

par une assurance. Les dégâts sont évalués à plus de mille francs.

Il serait bon qu'en campagne, on lise plus souvent l'article 10 de la loi du 28 septembre 1791 pour savoir où on peut faire du feu.

SINGULIER ACCIDENT

On nous écrit de Château-du-Loir:

Mercredi soir un accident assez singulier est arrivé à la descente des voyageurs venant du Mans.

Un compartiment était occupé par trois marchands de chevaux et un voyageur de commerce dont nous croyons ne pas devoir donner le nom aujourd'hui.

Marchands de chevaux et voyageur devaient descendre en notre ville. La portière ouverte, le voyageur voulu descendre et s'avança, mais au même moment un des marchands lui dit: « Ah! Monsieur, que vous m'avez fait mal. » Et en même temps, il montrait son pantalon coupé mettant à nu le genou, d'où s'échappait le sang en abondance.

Le voyageur, parait-il, ne s'arrêta pas et poursuivit son chemin vers la ville, tandis que les compagnons du marchand de chevaux l'aidèrent à descendre et le conduisirent chez M. Bertin, maître d'hôtel à la gare. Ce dernier fit atteler sa voiture de suite, et le blessé fut conduit chez M. Guillon, pharmacien. M. le docteur Manceau fut prié de vouloir bien donner ses soins au blessé.

Sur le parcours de la gare à la ville, le voyageur avait été rattrapé et prié de venir chez le pharmacien, ce qu'il fit sans difficulté; il paya même médecin et pharmacien, mais ne put expliquer comment l'accident s'était produit.

Voilà une chose qui demande à être éclaircie.

M. Glaize, ancien préfet de la Loire-Inférieure, est nommé consul et sera chargé du vice-consulat de Monaco.

BLOIS. — Vol à la préfecture. — Un vol audacieux a été commis à la préfecture. Les malfaiteurs ont emporté des papiers importants et une croix destinée au maire de Saint-Aignan, M. Ragot.

ANGOULÈME. — On mande d'Angoulême que M. Despéroux, banquier, rue de l' Arsenal, s'est tiré hier, à huit heures du soir, un coup de revolver. La mort a été presque instantanée. Ce suicide est attribué à la mauvaise situation financière du défunt.

LA LUTTE POUR LA VIE

(STRUGGLE FOR LIFE)

De M. ALPHONSE DAUBET

La Lutte pour la Vie (Struggle for life) le succès considérable du théâtre du Gymnase, à Paris, tiré par M. Alphonse Daudet, de son fa-

LA MARJOLAINÉ

Par A. DESHAYES-DUBUISSON

Flavie, assise à la fenêtre ouverte, s'était remise à coudre. Le jeune feuillage lui formait un cadre frais. Un rayon de soleil courait à travers les ondes brillantes de sa chevelure au milieu de laquelle son profil ressortait avec une pureté sculpturale.

Séverin tressaillit: le souvenir de la noce où, pour la première fois, il avait vu sa femme et en était devenu amoureux, lui revint avec une grande intensité.

— Oui, murmura-t-il, une belle fille... trop belle pour sa position et pour n'avoir plus de mère.

Il soupira profondément.

— Allons, courage, un père de famille ne peut pas s'immobiliser dans le chagrin. Tiens, viens souper avec nous... tout juste, ma femme a mis un bon morceau. Je te ferai goûter de ma laitue d'hiver; tu m'en diras des nouvelles.

Le tisseur voulut s'excuser, mais l'instituteur entra dans la maison, en disant gaiement:

— Mademoiselle Flavie, je vous enlève votre père pour la soirée. Je vous le ramènerai de bonne heure, soyez tranquille.

Et comme il s'appretait à sortir, elle l'arrêta.

— Attendez au moins, Monsieur Gouraud, que le père change de vêtement.

L'instant d'après, Flavie apportait une longue veste fort propre et un chapeau.

— Toujours faraudes, ces femmes, dit le maître d'école, en prenant amicalement congé de la jeune fille.

Lorsque Séverine rentra, sa sœur lui raconta l'incident.

— Je m'en doutais, dit-elle simplement.

Puis elle ajouta:

— Je viens de rencontrer Just Durand, il viendra demain chercher la rente. As-tu l'argent?

Flavie rougit.

— Pas tout à fait, il me manque dix francs. Le père travaille moins et les provisions sont chères.

— Comment vas-tu faire?

— La mère Brigitte a quelques épargnes: je la verrai ce soir.

— Emprunter!

— Que veux-tu? Faire attendre Just serait encore pis.

Séverine, sans répliquer, sortit pour aller chercher les enfants qui jouaient dans la prairie.

Le lendemain, pendant que la Bretonne broutait une herbe fraîche et parfumée, sa gardienne, tout en maniant avec prestesse les aiguilles d'un tricot, réfléchissait.

Elle ne pouvait se le dissimuler: chaque chose allait de mal en pis, malgré le bon vouloir de Flavie. Les provisions s'épuisaient sans se renouveler; la maison perdait, peu à peu, ses apparences d'aisance et d'ordre méticuleux. Les garçons devenaient hardis, désobéissants. Le père travaillait moins et dépensait davantage.

On s'en allait vers la ruine, assez vite même.

Et la promesse à la mère au lit de mort? promesse faite avec un si chaleureux accent, une conviction si profonde!

Séverine, jetant l'ouvrage, se mit à marcher entre les roches. Son agitation croissait... Qu'y a-t-il à faire? se demandait-elle à chaque instant.

— Se placer? Le père y consentirait avec peine,

la mère ne l'aurait pas voulu... Elle arpentait le terrain avec vivacité, faisant halte lorsqu'une idée semblait surgir.

Les jours passés près du lit de M^{me} Darnetal avaient fait brusquement sortir Séverine de l'adolescence. Son esprit, vif et perspicace, s'était mûri d'une manière remarquable pendant ces silencieuses, ces douloureuses heures. Cependant, il lui restait encore des incertitudes, des timidités, des habitudes de soumission, qui gênaient l'initiative. Mais la promesse faite à la mère, venait en aide à son courage. La source de tendresse, qu'au dernier moment la mourante avait fait jaillir de son cœur d'enfant, vivifiait tout son être dans cette précoce transformation.

Enfin le cerveau surexcité formula une réponse à la redoutable question: réponse encore confuse, il est vrai.

Elle s'assit sur un tertre, et tout en froissant avec distraction les jeunes pousses d'un genévrier, elle développa la partie pratique de son plan. Sans doute, l'enfant fut satisfaite du résultat, car un soupir d'allègement finit son monologue intérieur.

(A suivre.)

A la VILLE de PARIS

SAUMUR, place Saint-Pierre (près l'église) SAUMUR

MISE EN VENTE ANNUELLE DE TOILES ET BLANC

Nombreuses occasions en toiles de toutes sortes, jaunes, crémees, blanches et fil blanchi, pour Draps, Chemises, essuie-mains et Torchons, etc., etc., etc.

Nappes de fil, Serviettes de table et de Toilette, grand choix de Mouchoirs de poche blancs et de couleurs.

AFFAIRES RECOMMANDÉES

Deux qualités de Mérinos noir
1 fr. 95 et 2 fr. 80
Marchandise de 3 fr. et de 3 fr. 90.

Flanelle de santé, largeur, 80 c.. à 1 fr. 25
qualité de 1 fr. 50
Un lot Gilets de flanelle pour hommes, différentes qualités.

Madapolams, Crétonnes et Toiles colon, Mousselines et Etamines pour rideaux,

Étude de M^e GAUTIER, notaire
à Saumur.

A VENDRE
à l'amiable
UNE MAISON
Située à Saumur, route
d'Angers, n^o 2,

AVEC JARDIN ET PIÈCE D'EAU
S'adresser, pour traiter, à M^e
GAUTIER, notaire. (60)

A VENDRE
8 VIEUX NOYERS
Particulièrement propres à la
confection de crosses de fusils.

S'adresser, pour les visiter, sur
la commune de Blou, arrondisse-
ment de Longué, aux fermiers du
Petit-Mesanger et de la Jubardière,
et, pour traiter, à M. HENRY-VIGER,
au Clos-des-Poiriers, commune de
Neuillé. (110)

MAGASIN
D'ÉPICERIE
A céder
Au centre de la ville.
S'adresser au bureau du journal.

PILULES
BEECHAM

d'une efficacité reconnue depuis
50 ans, contre les maladies d'esto-
mac, du foie et des nerfs, telles
que flatuosités, ballonnement du
ventre et assoupissements après
le repas, échauffements, consti-
pation, aigreurs, digestions diffi-
ciles, pertes d'appétit, bouche
amère, accumulation de la bile
et de glaires, nausées, congesti-
ons, vertiges, maux de tête,
migraines, étouffements, insom-
nies, cauchemars, rhumes, catar-
thes, éruptions de la peau, etc., etc.

Les **PILULES BEECHAM**
PURIFIENT le SANG et en REGULARISENT
LE COURS.

A ce titre elles se recommandent surtout à
l'USAGE des DAMES. La première dose sou-
lège en quelques heures sans qu'il soit nécessaire
d'interrompre ses occupations. Employées dans
les Hôpitaux d'Angleterre, leur vente annuelle
dépasse CING MILLIONS de BOITES.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Johns (Angleterre).
Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec une instruction détaillée.

Sous Représentants pour la FRANCE et ses COLONIES :
Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées :
62, Avenue des Champs-Élysées, 62
et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS
Détail dans toutes les Pharmacies.

Pour les Placements de Fonds et Renseignements sur toutes les Valeurs

Nouveau Journal Financier

16 Pages de Texte.

45,000 Abonnés

Paraissant tous les Dimanches.

Le **Nouveau Journal Financier** est aujourd'hui le plus répandu des
journaux financiers français. Il compte 45,000 abonnés.

Ce succès est dû autant aux nombreux renseignements qu'il contient qu'à
son prix avantageux.

Les brillantes campagnes qu'il a entreprises depuis trois ans sur les fonds
français et russes, sur le Crédit Foncier, etc.; ses études financières sur les
valeurs susceptibles de hausse ont été fort remarquées et lui ont valu une
très grande popularité, en le faisant rechercher de tous les capitalistes désireux
d'être parfaitement renseignés pour leurs placements de fonds.

Chaque numéro du **Nouveau Journal Financier** contient :

1^o Une **Chronique** sur la physionomie du marché et les place-
ments avantageux; des articles sur les valeurs en vue.

2^o Une **Revue** détaillée du marché comprenant : les Fonds d'Etat, les
Sociétés de crédit, les Chemins de fer, les valeurs industrielles, etc., avec les
renseignements sur chacune de ces valeurs.

3^o Une colonne d'**Informations financières**.

4^o Une **Revue** des valeurs minières et des valeurs non cotées.

5^o Le **Compte-rendu des Assemblées**.

6^o Les **Recettes des Chemins de fer** et le bilan des principales Socié-
tés industrielles ou financières.

7^o L'**Échéance des Coupons**. Un memento des porteurs de titres, com-

AGENCE DE TOURS : 7, Rue de l'Archevêché.

prenant les convocations d'assemblées, les appels de fonds, répartitions,
constitutions de Sociétés, Avis des Liquidateurs ou Syndics, etc.

8^o Les **Tirages à venir**, etc.

9^o La **Cote complète**, par journée, de toutes les valeurs cotées à la
Bourse de Paris, avec la date des échéances, le montant des coupons, les
époques des tirages, le taux d'émission, etc.

10^o Une **cote spéciale des valeurs à lots**, avec indication des lots
et les époques des tirages.

11^o Une **cote des valeurs se négociant en banque**.

12^o Une **cote des Bourses des départements**.

13^o Une **cote des valeurs d'assurances**.

14^o La **Correspondance financière** du journal.

Et enfin, soit dans le journal, soit dans un supplément spécial : **La liste**
de tous les Tirages, Amortissements, etc.

Le montant de l'abonnement au **Nouveau Journal Financier** est de :

POUR LA FRANCE, 2 Francs POUR L'ÉTRANGER :
LES COLONIES **2** PAR **3** Francs.
ET L'ALSACE-LORRAINE.

Les Abonnements au **NOUVEAU JOURNAL FINANCIER** peuvent être pris sans frais dans tous les bureaux de Poste.
Le montant de l'abonnement peut être envoyé en **Timbres-poste**.
ADMINISTRATION DU JOURNAL : 19, RUE DE LONDRES, PARIS.

Sulfate de Cuivre

1^{re} Marque Macclesfied 98 0/0 de pur, 66 fr. les
100 kilos, par fût de 250 kilos.

Entrepôt : RUE MAILLÉ, SAUMUR
Chez M. A. COURTET

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Échanges et Locations de
Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année
des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnelle-
ment avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles,
Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes
sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de
réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis
une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Conserves de 1^{er} choix, qualité irréprochable

Petits pois.....	la boîte	0.85	la 1/2	0.45
» très fins.....	—	1.60	—	0.85
Haricots verts.....	—	0.90	—	0.50
» très fins.....	—	1.50	—	0.80
Asperges.....	—	1.40	—	—
Sardines à l'huile.....	—	0.40	—	—
Thon à l'huile.....	—	0.75	—	—
Homard entier.....	boîte plate	0.80	et	1.25
Saumon.....	la boîte	1.40	—	—
Filets de harengs à l'huile.....	—	0.50	et	0.80

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,